

CLASSEMENT DES MEUBLES DE TOURISME



Édition 2022

Innovation & Développement Tourisme,
votre organisme de classement !



Qui sommes nous ?

Aux côtés des Offices de
Tourisme et des territoires de
Haute-Savoie depuis 100 ans.

NOS MISSIONS

Fédérer & Animer

Innover & Développer

Former & Professionnaliser

NOS SERVICES



Animation du réseau des
Offices de Tourisme et
territoires de Haute-Savoie



Formations pour les
acteurs du tourisme



Marque Qualité
Tourisme



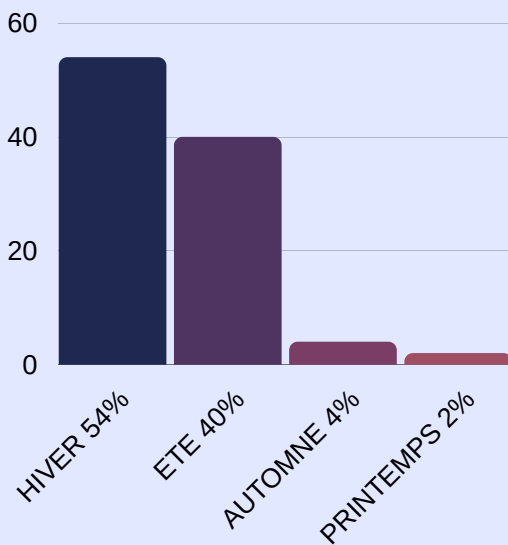
Conseil et innovation,
assistance juridique,
fiscale et sociale



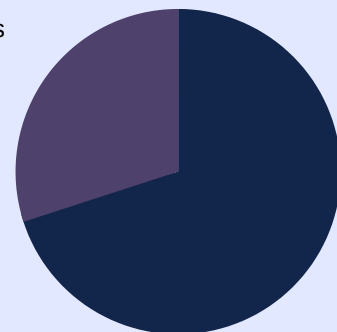
Qualification de l'offre touristique :
classement des meublés de tourisme,
marque Tourisme & Handicap et label
Accueil Vélo

Chiffres clés du tourisme en Haute-Savoie

34.7 millions de nuitées



Etrangers
30%



Français
70%



Source : Chiffres clés SMBT - 2021

Une démarche gagnante



71% d'abattement fiscal

(sur vos loyers perçus pour une déclaration en micro-BIC).



Taxe de séjour fixe.



Exonération de la CFE
(pour les résidences
personnelles et selon les collectivités).



Diminution des charges sociales

Une démarche nationale



Des critères définis par Atout France

Le classement s'obtient en atteignant le nombre de points obligatoires et optionnels requis pour la catégorie d'étoiles demandée.

Votre classement est valable 5 ans

Le propriétaire dispose de 15 jours pour accepter ou refuser la proposition de classement. (article D.342-4 du Code du Tourisme).

Une démarche qualifiante



Un logement impeccable à l'intérieur comme à l'extérieur

Du sol au plafond en passant par les murs, votre meublé est *en bon état*.



Un logement fonctionnel & harmonieux

Un *meublier solide et adapté* à la capacité du logement.
Une literie et des sanitaires *irréprochables*.
Des *rangements libres* dédiés aux locataires.



N'oubliez pas les détails !

Les *petits accessoires pratiques* (patères, porte-savon, ustensiles de pâtisserie...)
La *décoration sobre et harmonieuse* pour que chacun se sente bien.



Pensez à la planète !

Optez pour des *installations et produits respectueux* de l'environnement. *Encouragez les bonnes pratiques de vos clients* avec des bacs de tri sélectif, ou des *informations sur les éco-gestes quotidiens*.

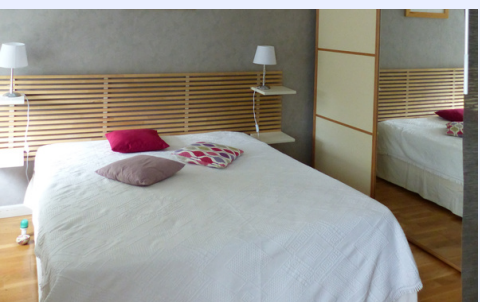
A chaque meubl  ses  toiles...



Economique
Des  quipement fonctionnels et des services minimum



Milieu de gamme
Un bon confort et quelques services suppl mentaires



Gamme sup rieure
Tr s confortable avec des am nagements et services de qualit 



Haut de gamme
Des am nagements de tr s bonne qualit  et un large  ventail de services et d' quipements



Tr s haut de gamme - Luxe
Confort exceptionnel et des am nagements d'excellente qualit , incluant une multitude de services ou d' quipements

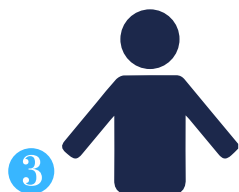


PROXIMITE

Une permanence téléphonique,
des informations en ligne.



1
Envoyez une demande de classement,
téléchargeable sur le site internet,
à Innovation & Développement Tourisme,
avec le règlement pour la visite.



3
Un évaluateur effectue une visite de
contrôle de votre meublé.
La visite se fait dans un hébergement **non
occupé** et dans **les mêmes conditions**
qu'à l'arrivée d'un locataire.

EXPERTISE

12 000 meublés classés depuis plus de 10 ans.
Une visite pour répondre à vos questions.



2
Nous prenons rendez-vous après
réception du dossier
par téléphone ou par mail. N'hésitez
pas à nous contacter quelques jours
après l'envoi de votre demande.



4
Votre décision de classement est
actée le jour-même si le classement
est validé. **Le dossier est transmis**
sous une semaine.

Combien coûte le classement d'un meublé de tourisme ?

Pour 5 ans

1 pièce

149€ TTC

soit l'équivalent
de 29,80€ TTC / an

2 pièces

159€ TTC

soit l'équivalent
de 31,80€ TTC / an

3 pièces

199€ TTC

soit l'équivalent
de 39,80€ TTC / an

4 pièces

209€ TTC

soit l'équivalent
de 41,80€ TTC / an

5 / 6
pièces

259€ TTC

soit l'équivalent
de 51,80€ TTC / an

7 pièces
et plus

279€ TTC

soit l'équivalent
de 55,80€ TTC / an

*Tarifs préférentiels possibles sous certaines conditions. N'hésitez pas à nous contacter.

Comment calculer le nombre de pièces ?

- **Sont comptabilisées** : Toutes les pièces d'habitation situées à l'intérieur du logement, séparées des autres pièces par des cloisons fixes, sans restriction de surface, dont la hauteur sous plafond est supérieure à 1,80m.
- **Ne sont pas comptabilisées** : Les salles de bain, toilettes, pièces de services (buanderie, cave, grenier, cellier, ski room, ou garage) et les pièces qui ne disposent pas d'une hauteur sous plafond de minimum de 1,80m.



Le classement ne peut être validé le jour de la visite ?

Vous disposez de 15 jours pour vous engager à réaliser les aménagements demandés.
La décision de classement sera validée à l'issue de la transmission des justificatifs
(devis, factures, photos).

Vos démarches complémentaires

Déclarez votre meublé auprès des institutions

Ces démarches sont obligatoires que le meublé soit classé ou non.



Informez la mairie de la location de votre meublé de tourisme.

Faites votre déclaration à l'aide du Cerfa N°14004*04 « Déclaration en mairie des Meublés de Tourisme » (art. L.342-1-1 et D.324-1-1 du code du tourisme). Ce formulaire peut être complété en ligne sur <https://psl.service-public.fr/mademarche/HebergementTourisme/demarche?execution=e1s1>. Certaines communes utilisent aussi le site www.declaloc.fr.

Déclarez votre activité auprès du greffe du tribunal de commerce.

Lorsque vous débutez votre activité de Loueur en Meublé non professionnel, vous devez déclarer votre activité auprès du Greffe du Tribunal de Commerce. Pour cela, il est nécessaire d'envoyer le formulaire **Cerfa P0i** afin d'obtenir un numéro SIRET.



Renseignez l'état descriptif et précisez dans vos annonces si vous êtes un particulier ou un professionnel.



L'état descriptif est à joindre au contrat de location ou sur les sites de commercialisation. Depuis le 1er janvier 2021, chaque opérateur qui publie une offre de location meublée touristique doit mentionner si elle émane d'un particulier ou d'un professionnel au sens de l'article 155 du code général des impôts (Décret n° 2020-1585 du 14 décembre 2020 relatif aux informations obligatoires pour toute offre de location en meublé de tourisme).

Les du classement de votre meublé de tourisme



Adhérez à l'Agence Nationale pour les Chèque vacances (ANCV).

Vous pouvez adhérer **gratuitement** à l'ANCV afin de faciliter le règlement des locations (vous trouverez tous les renseignements sur www.ancv.com).



Améliorez votre visibilité avec le panneau Meublé de Tourisme.

Un tarif préférentiel pour l'achat de votre panneau avec ADN Tourisme et SIGNACLIC.



Devenez partenaire de l'Office de Tourisme de votre secteur.

41 Offices de Tourisme en Haute-Savoie assurent la promotion et la commercialisation de votre destination et des hébergements. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre Office de tourisme.



Prenez contact avec les services fiscaux dont vous dépendez.

Grâce au classement, vous payez moins d'impôts, 26 bureaux de la Direction départementale des finances publiques vous accueillent en Haute-Savoie.

Choisissez des marques pour vous spécialiser.



Pour aller plus loin, positionnez-vous

Valorisons vos atouts ! S'engager pour la qualité de notre destination.

Adhérer à la force
d'un réseau de 300
labellisés en
Savoie-Mont Blanc



haute savoie
le Département

Soutient le tourisme à vélo et le tourisme pour tous par le déploiement de ces marques en Haute-Savoie.



Les vacances confort pour tous

Le Pôle Qualification de l'Offre, à votre écoute :
qualification@idt-hautesavoie.com
 Tél : 04 50 45 95 54
www.idt-hautesavoie.com



Laissez-vous guider par nos services  !

Un accompagnement personnalisé.

Des offres de formations et des web-séminaires pour les hébergeurs : *fiscalité, commercialisation, politique tarifaire, décoration d'intérieure, avis clients...*

Le Pôle Formations, à votre écoute :
formation@idt-hautesavoie.com
 Tél : 04 50 45 45 73
www.idt-hautesavoie.com



Nos partenaires pour booster la location de votre meublé



La puissance marketing
de 60 ans d'existence.

Gîtes de France Haute-Savoie
 16 Rue Guillaume Fichet, 74000 Annecy
www.gites-de-france-haute-savoie.com
 Tél : 04 50 10 10 10
accueil@gites-de-france-haute-savoie.com



Les plus du club
des propriétaires.

Centrale de réservation
 Domaine Skiable des Carroz – SOREMAC
<https://reservation.lescarroz.com>
 Tél : 04 50 90 33 21
labelqualitehebergement@lescarroz.com

SUIVEZ NOS ACTUALITÉS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



[@InnovationDeveloppementTourisme](https://www.facebook.com/InnovationDeveloppementTourisme)



Innovation & Développement Tourisme, Haute-Savoie



04 50 45 95 54



qualification@idt-hautesavoie.com



www.idt-hautesavoie.com



OFFICES DE TOURISME
& TERRITOIRES
DE HAUTE-SAVOIE

20 avenue du parmélan - 74000 ANNECY